

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et des ressources humaines</p> <p><b>Office du personnel de l'Etat</b></p> <p>Direction de l'évaluation et du système de rémunération</p>	<b>DEFINITION DE FONCTION-TYPE</b>		
	Date d'établissement <b>07.12.2017</b>	Date de révision	Date de mise en application <b>01.12.2017</b>
1. Dénomination de la fonction		Code fonction	
<b>Chef de projets 1- cheffe de projets 1</b>		<b>2.02.026</b>	
2. But de la fonction			
<p>Piloter des projets ou sous-projets de moyenne envergure. Gérer une équipe pluridisciplinaire. Assurer la fourniture des prestations aux coûts, dans la qualité et dans les délais définis.</p>			
3. Description de la fonction			
<p>La fonction implique notamment d'/de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- gérer des projets, de petite ou moyenne envergure, inférieurs à 1 million de francs, n'impactant qu'une seule entité;</li> <li>- analyser et concrétiser le projet conformément aux principes en vigueur à l'Etat;</li> <li>- adapter et définir le mandat du projet (planning, sous-projets, contrats, etc.);</li> <li>- planifier les ressources humaines, fixer les responsabilités et les responsabilités; gérer une équipe (recrutements, évaluations...);</li> <li>- gérer les conséquences de demandes de changement; élaborer des solutions avec le mandant;</li> <li>- surveiller l'avancement des projets (collaborateurs, sous-traitants), les coûts et les délais;</li> <li>- promouvoir le projet (marketing) via des plans de communication; entretenir les relations avec les parties prenantes;</li> <li>- établir le rapport d'achèvement du projet (durée, coûts, objectifs...); documenter les expériences et connaissances acquises;</li> <li>- participer à la gestion de la qualité, au contrôle interne et à l'identification des risques et des défaillances;</li> <li>- exécuter d'autres tâches à la demande de la hiérarchie.</li> </ul>			
4. Exigences de la fonction			
<p>Bachelor HES en informatique de gestion assorti d'un DAS du domaine concerné ainsi qu'une solide expérience professionnelle de même niveau que celle des domaines considérés.</p>			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	K	E	I	A	I	Cl. max. 19
Points	43	20	49	6	59	Total 176